

Règlement de la pratique des Sports avec Géode

1. Conditions d'accès

Seuls les salariés des entreprises adhérentes à Géode ont accès aux sports de l'association Géode. Pour cette raison, nous demandons aux sportifs de s'inscrire avec leur adresse mail professionnelle.

Votre entreprise n'est pas adhérente à Géode et vous aimeriez suivre un cours ? Mettez votre employeur en relation avec notre association.

2. Calendrier des cours

L'année sportive débute mi-septembre et se termine fin juin. Selon les disciplines, une trentaine de cours peuvent être réalisés dans l'année.

Il n'y a pas cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires, sauf exception (cours à rattraper par exemple, sous réserve que le gymnase soit libre).

3. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1er septembre 2025 à midi. Il est prévu de clôturer les inscriptions au 15 septembre. Un lien sera disponible sur le site internet de Géode : www.geodeannecy.org et communiqué à chaque référent des entreprises.

Chaque salarié adhérent pourra choisir le(s) sport(s) de son choix.

L'inscription est validée dès lors que le règlement par carte bancaire est effectué. Aucun mail ou appel ne fera office d'inscription.

Les cours sont ouverts pour 12 personnes minimum. Si ce nombre d'inscrits n'est pas atteint, Géode se réserve la possibilité de ne pas ouvrir le créneau.

Lorsque le cours est complet, Géode ouvre une liste d'attente et contactera les personnes concernées si des places se libèrent.

En résumé :

L'inscription se fait directement sur une plateforme en ligne, via un lien disponible sur le site de Géode :

- Seul le mail professionnel est accepté
- Seul le paiement par carte bancaire est autorisé
- Toute personne n'ayant pas réglé son sport ne peut entrer dans le cours
- Si plusieurs activités sont souscrites, le tarif n'est pas dégressif
- Un justificatif de paiement nominatif et daté peut être fourni sur simple demande auprès de Géode

4. Politique de remboursement

Géode n'ouvre pas de cours d'essai de la pratique.

Si un cours ne convient pas à une personne inscrite, Géode accepte de rembourser partiellement le sportif : les séances suivies seront déduites et des frais de gestion de 15 euros seront appliqués.

Important : ce type de remboursement sera possible jusqu'au 17 octobre 2025.

A compter du 17 octobre 2025, la totalité de l'année est due, et aucun remboursement n'est effectué par Géode, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Géode se dégage de toute responsabilité relative aux activités choisies.

5. Respect des horaires et des équipements

Chaque sportif veille à se présenter en cours à l'heure, pour le respect du coach et des autres membres du groupe.

Le Gymnase des Glaisins est un lieu partagé avec de nombreuses autres associations et clubs. Nous vous remercions de laisser les lieux propres après votre passage dans les vestiaires et sanitaires, d'éteindre les lumières...

6. Sécurité, hygiène et confort

Pour votre confort et votre sécurité, adaptez votre tenue vestimentaire à votre discipline, portez des chaussures adaptées, prenez une serviette de bains, apportez une gourde pour vous hydrater...

Dans certains cours, il peut vous être demandé d'apporter un élastique, une brique, un tapis. Il est important, pour faciliter le travail des coaches, de penser à vos affaires.

7. Responsabilité

Il est de la responsabilité de l'adhérent de souscrire par ses propres moyens une assurance pour la pratique de l'activité choisie ainsi qu'une assurance de responsabilité civile.

L'adhérent dégage Géode de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception ni réserve liées à l'entraînement et à la pratique de l'activité choisie.

8. Contact

Pour toute question, Sophie BRUNIER-COLLET, Chargée de missions et de communication, reste à votre écoute.

Elle est joignable le matin uniquement, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h.

06 48 25 03 02

sophiebruniercollet@geodeannecy.org